



## COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

**EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2012 - Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre**

\*\*\*\*\*

### Étaient présents : 64 membres

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Maire de LA CHATRE), Président
2. M. COURTAUD Pascal (Maire d'AIGURANDE), 1<sup>er</sup> Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Conseiller Général de SAINTE SEVERE), 2<sup>ème</sup> Vice-Président
4. M. ALABRE Daniel (LOURDOUEIX ST MICHEL)
5. M. AUGROS Jean-Pierre (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
6. M. BANCE Patrick (SAINT CHARTIER)
7. M. BEAUDOIN Jean-Claude (Maire de SAINTE-SEVERE)
8. M. BEAUVAIS Jean-Marc (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
9. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
10. Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
11. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ-EXEMPLET)
12. M. BOUBET Bernard (LACS)
13. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
14. M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS) représenté par Mme CHAGNON suppléante
15. M. BOURG Maurice (LA CHATRE)
16. M. BOURSIN Guy (Maire de SAINT AOUT)
17. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
18. M. BRUNEAU Bernard (MONTLEVIC)
19. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
20. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY) représentée par M. YVERNAULT suppléant
21. M. CHELOT Maurice (FEUSINES)
22. M. COUTURIER Pascal (VICQ-EXEMPLET)
23. Mme DAGUENAND Lucette (SAINTE-SEVERE)
24. M. DAUMY Gérard (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
25. M. DEMENOIS Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE) représenté par Mme BIDEAUX suppléante
26. M. DESCOUT Serge (Conseiller Général de LA CHATRE)
27. M. DESSOUBRAIS Jean-Luc (LYS ST GEORGES)
28. M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
29. M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY ST SEPULCRE)
30. M. GORGE Jacky (Maire de BRIANTES) représenté par M. LANGLOIS suppléant
31. M. GORGES Michel (Maire de CLUIS)
32. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
33. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
34. Mme GUERIN Paulette (CHAMPILLET) représentée par M. TORNETTO suppléant
35. M. GUILLANEUF Hugues (SAINT AOUT)
36. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
37. Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Maire de FOUGEROLLES)
38. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
39. M. LAMY Philippe (BRIANTES) représenté par M. BONNIN suppléant
40. M. LECOUR Daniel (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
41. M. LECREUX Bernard (FOUGEROLLES)
42. M. LORY René (Maire de THEVET ST JULIEN)
43. Mme MAGINIAU Chantal (Maire de FEUSINES)

44. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE) représentée par Mme BONGRAND suppléante
45. M. MARATHON Jean-Paul (BUXIERES D'AILLAC)
46. M. MARTERER Gérald (Maire de LYS SAINT GEORGES)
47. Mme MERCIER Marie-Christine (MONTIPOURET)
48. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
49. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT) représenté par M. MONTAZEAUD suppléant
50. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT) représenté par M. VIAUD suppléant
51. M. PARGUEL Pierre (Maire de VIJON)
52. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
53. M. PETERS William (Maire de MONTLEVIC)
54. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
55. M. PINGAULT Daniel (NOHANT VIC)
56. M. PION Clément (SAINT PLANTAIRE)
57. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
58. Mme RENAULT Marie-Thérèse (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
59. M. ROBERT Christian (MERS SUR INDRE)
60. M. ROBIN Serge (NOHANT VIC)
61. M. ROLLET Christian (MONTGIVRAY)
62. Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE-FEUILLY)
63. M. ROUSSEAU Michel (LIGNEROLLES)
64. Mme TRIBET Annie (CREVANT)

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent du Pays)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Mme CHASSINE DENIAU Aline (Chargée de Mission, Conseil Régional du Centre)

M. TRICOT Guillaume (Chargé de Mission, Conseil Régional du Centre en remplacement de Mme CHASSINE)

#### **Équipe du Pays :**

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

#### **Étaient excusés ou absents : 42 délégués**

1. M. ALLEGRE Jean-Marie (NEUVY ST SEPULCRE), 3<sup>ème</sup> Vice-Président
2. M. APPERT Michel (Conseiller Général de NEUVY ST SEPULCRE, Maire de MAILLET)
3. M. ALAPHILIPPE Jean-Paul (THEVET ST JULIEN)
4. M. BALLEREAU Jean-Paul (MALICORNAY)
5. Mme BALLEREAU Valérie (GOURNAY)
6. M. BARBET Jean-Michel (LOUROUER ST LAURENT)
7. M. BEAUDOIN Serge (TRANZAULT)
8. Mme BEAUMONT Françoise (MOUHERS)
9. M. BILLARD Alain (POULIGNY NOTRE DAME)
10. M. BRETAUD Michel (LA BUXERETTE)
11. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
12. M. COUTIER Jean-Claude (Maire de MONTGIVRAY)
13. M. DEFOUGERE Gérard (LE MAGNY)
14. M. DELAVEAUD Jean-François (MAILLET)
15. M. DESCOUX Denis (MAILLET)
16. M. DORADOUX Jean-Luc (Maire de PERASSAY)
17. M. DOUARD Daniel (Maire de CHAMPILLET)
18. Mme DUFOUR Jacqueline (MERS SUR INDRE)
19. M. DUVIGNAC Laurent (ST DENIS DE JOUHET)
20. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
21. M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
22. M. GUILLEMAIN Alain (URCIERS)
23. M. HEMERY Jean-Marc (Maire de MONTCHEVRIER)
24. M. LACOU Patrick (maire de SARZAY)
25. M. LARIGAUDERIE Ludovic (LA MOTTE FEUILLY)
26. Mme LHARDY Isabelle (CHASSIGNOLLES)

27. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
28. M. MAUGRION Philippe (ORSENNES)
29. M. MERLIN Bruno (MALICORNAY)
30. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
31. Mme PATINAUD Marie-Claude (LIGNEROLLES)
32. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
33. M. PETOLON Patrick (SAINT CHARTIER)
34. M. PEYRAUD Raymond (LA BUXERETTE)
35. M. PINTON Louis (Président du Conseil Général de l'Indre, Conseiller Général d'AIGURANDE)
36. M. PROVOOST Pascal (Maire de d'URCIERS)
37. M. RABRET Benoît (VIJON)
38. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
39. Mme ROBIN Fernande (NERET)
40. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
41. Mme SOUPIZON Dominique (Maire de NERET)
42. M. TARDIEU René (CLUIS)

M. FRADET Michel (Conseiller Régional)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil Général de l'Indre)

M. Forissier, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle de La Châtre.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour assister à ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. Forissier demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 27 mars 2012. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président tient à saluer M. Delavergne, élu régional référent du Pays, présent à ce Comité syndical.

Il informe les délégués que M. Guillaume Tricot est le nouveau conseiller technique de la région Centre. Il suivra désormais le Pays de La Châtre en Berry à la place d'Aline Chassine-Deniau qui était notre interlocutrice depuis la création du Pays en 1997.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Tricot, et se dit persuadé qu'il sera de bon conseil pour le territoire.

Au nom des élus du Pays, M. Forissier tient à remercier chaleureusement Aline Chassine-Deniau pour son implication depuis 15 ans au côté du Pays de La Châtre en Berry :

*« Je retiendrai que vous étiez extrêmement attentive, dotée d'un caractère bien affirmé, d'une grande exigence, prodiguant d'excellents conseils, essayant de trouver des solutions pour soutenir les projets complexes, d'une grande compétence, gentillesse et souriante... un grand merci »*

M. Delavergne s'associe pleinement à ce mot du Président du Pays.

Sous les applaudissements des élus du Comité syndical, le Président offre une orchidée à Mme Chassine-Deniau en remerciement de son travail.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### **Ordre du jour :**

- 1) OPAH : Présentation et validation du programme
- 2) TVB (Trame Verte et Bleue) : Présentation et mise en œuvre de l'étude
- 3) PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : Présentation et validation à l'échelle du Pays
- 4) Divers : Candidature MAET 2013

## 1) **OPAH : Présentation et validation du programme**

M. Forissier rappelle aux délégués que le programme d'actions de l'OPAH est le fruit d'un travail de fond engagé par le Pays depuis juillet 2011 et d'une concertation exemplaire avec tous les partenaires concernés. Cette opération sera exclusivement financée par des crédits de l'Etat et une participation des communes du Pays relative à l'autofinancement du poste d'animation de l'OPAH et à l'abondement des dossiers « habiter mieux ».

Le Président passe la parole à Mme Pérès pour détailler cette nouvelle OPAH.

Elle précise que le Pays va s'engager dans une OPAH-RR : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale.

### **Le calendrier**

- **30 Juin 2011** : Fin de l'OPAH-RR (2006-2011)
- **De juillet 2011 à septembre 2012**
  - ⇒ Bilan de l'OPAH-RR (2006-2011)
  - ⇒ Etude pré-opérationnelle de l'OPAH-RR (2012-2017) : 3 Comités de pilotage
- **7 septembre 2012** : Validation de l'OPAH-RR (2012-2017) en Comité syndical
- **1<sup>er</sup> octobre 2012** : Démarrage de l'OPAH-RR du 01/10/2012 au 30/09/2017

### **Le diagnostic du territoire**

#### **Population - Ressources**

---

##### **Démographie**

- Entre 1999 et 2008, la population du Pays a augmenté de 423 habitants
- Les 20/64 ans représentent plus de la moitié de la population
- Les femmes sont toujours les plus représentées dans la population des plus de 65 ans
- Nombre croissant de personnes seules et notamment de personnes âgées

##### **Ressources et emploi**

- Revenus déclarés sont beaucoup plus faibles que la moyenne régionale
- 30% des actifs sont des employés ou des ouvriers
- Des catégories fragiles financièrement
- Une courbe du chômage ascendante avec néanmoins une hausse amoindrie
- Le chômage des jeunes se ralentit et les femmes demeurent défavorisées sur le marché du travail
- Augmentation des bénéficiaires des minimas sociaux. La part des adultes handicapés percevant des minimas sociaux est la plus importante (51%)
- Augmentation des allocataires percevant une aide au logement

#### **Marché de l'habitat**

---

##### **Le parc de logements**

- Accroissement du parc de logements entre 1999 et 2008
- Prédominance de résidences principales occupées par les propriétaires, grands logements anciens

##### **L'état des logements**

- Entre 1999 et 2008, le nombre de logements inconfortables a quasiment diminué de moitié. Les 4 cantons sont concernés par cette baisse
- 30% sont encore équipés de moyens de chauffage ne permettant pas de respecter les normes en matière de sécurité, de santé et de confort, ni de réaliser des économies
- Le Pays de La Châtre en Berry est le territoire du département qui connaît le taux de logement potentiellement indigne le plus important de l'Indre

### **Le marché du logement**

- Des constructions neuves
- Un stock de terrains en nette progression
- Des lotissements peu sollicités
- Un recul de la demande de logements sociaux et hausse de la vacance
- Un plan de relance en 2009 : hausse de 73% du volume de logements subventionnés sur le Pays de La Châtre en Berry comparé à 2008

### **En conclusion**

---

- **Le vieillissement de la population aura un impact sur le niveau de la demande en matière d'adaptation des logements**
- **Avec une conjoncture économique peu favorable, les personnes retraitées auront besoin d'être soutenues financièrement dans la réalisation de leurs travaux**
- **Les importants efforts de réduction de l'habitat indigne devront être poursuivis**
- **Le territoire qui se caractérise par un parc de logements anciens, connaît d'importants besoins en matière de réhabilitation : rénovation thermique et adaptation des logements au vieillissement**

### **L'enquête**

---

- Auprès des propriétaires et des locataires, s'est faite par voie postale de façon anonyme
  - ⇒ 13 575 questionnaires envoyés à tous les propriétaires et locataires de logements anciens. Les réponses étaient à retourner au Pays ou à déposer en mairies
  - ⇒ Des exemplaires supplémentaires étaient à la disposition de la population en mairies
- 187 questionnaires ont été retournés (soit 1.4%)
  - ⇒ 184 PO avec une majorité de personnes éligibles aux aides de l'Anah (100 personnes non imposables, cible de l'Anah 54 %)
  - ⇒ 3 locataires
  - ⇒ 98% habitent une maison individuelle ; 41% dans un bourg ; 36% dans un hameau et 23% isolée en campagne

### **Opportunités de mise en place d'une OPAH et Objectifs**

---

**Réalités locales** sous les deux grands angles de vue suivants :

- L'ampleur et l'état du parc ancien
- Les conditions sociales et économiques d'occupation du parc à améliorer

**Quatre grandes priorités** de l'Anah :

1. Le traitement de l'habitat indigne et dégradé
2. L'amélioration des conditions d'habitat
3. L'aide à la rénovation thermique grâce au développement du programme « Habiter Mieux » sur la période 2012-2017
4. Le développement de l'offre locative à loyer maîtrisé

**Le grand objectif** est l'adaptation de l'offre de logements aux besoins actuels et futurs de la population sur l'ensemble du territoire, au travers des axes suivants :

- **la lutte contre la précarité énergétique,**
- **la lutte contre l'habitat indigne et le grand inconfort,**
- **et l'amélioration du confort des logements.**

## Le programme retenu pour la nouvelle OPAH-RR

### Action 1 : L'amélioration énergétique des logements

#### Les fondements

- La **précarité énergétique** axe majeur d'intervention
- **3 critères** : social, énergétique et technique

**Le constat** : Un **parc ancien**, potentiellement **mal isolé** et mal chauffé

**Les résultats de l'enquête** : **Isolation insuffisante, dépenses d'énergie trop élevées**

#### Les dispositifs d'aide en vigueur en OPAH

- Les aides de l'Anah
- L'aide du programme « Habiter Mieux »
- Le crédit d'impôt « développement durable »
- L'éco-prêt à taux zéro

#### Les pistes d'actions retenues

- Promouvoir la qualité énergétique des projets OPAH via le programme « Habiter Mieux »
- Abonder l'aide de l'Anah par le Pays pour tous les projets éligibles au programme « Habiter Mieux » : Signature du CLE (70 dossiers par an pour les années 2012 et 2013)
- Aider aussi les propriétaires occupants non éligibles au programme Habiter Mieux et les propriétaires bailleurs, à financer les travaux d'amélioration énergétique liés à leur projet de réhabilitation
- Assurer l'ingénierie des dossiers « Habiter Mieux »

### Action 2 : La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé est devenue l'une des deux principales priorités de l'Anah

#### Le constat

- Le parc de logements du Pays de la Châtre en Berry **reste encore très inconfortable** bien qu'il ait connu de grandes améliorations
- En 2009, **45% des ménages** du Pays de La Châtre en Berry étaient **éligibles aux aides de l'Anah** (35% pouvaient prétendre aux aides maximales, 41% aux aides majorées)

#### Les résultats de l'enquête

- Analyse de l'enquête : **14 logements** (7,5 %) sont **potentiellement inconfortables**

**Les dispositifs d'aide en vigueur** : Les aides de l'Anah

#### Les pistes d'actions retenues

- Participer au COTECH LHI départemental (COMité TECHnique de Lutte contre l'Habitat Indigne) piloté par la DDT de l'Indre pour le compte du Préfet
- Abonder les aides de l'Anah pour tous les dossiers de sortie d'insalubrité dans le cadre du programme « Habiter Mieux »
- Assurer l'ingénierie, par le Pays, pour le financement des dossiers « habitat indigne »

### Action 3 : Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

Thématique à part entière d'autant plus que le territoire est soumis au **problème du vieillissement de sa population** depuis plusieurs années

#### Le constat

- Population du Pays en 2008 : les **plus de 65 ans représentent 28%** et les 20 à 64 ans 54%
- Propriétaires occupants éligibles aux aides Anah : 66% de +60 ans, dont 38% de +75 ans
- Locataires de logements de +15 ans de construction : 30% de +60 ans, dont 14% de +75 ans

#### Les résultats de l'enquête

- **73 ménages de plus de 65 ans** indiquent que leur logement **nécessite des travaux** et **10** déclarent plus spécifiquement des **besoins en matière d'adaptation**

**Les dispositifs d'aides en vigueur sur le territoire** : Le PIG

**Les pistes d'actions retenues**

- Articuler le dispositif d'OPAH avec le PIG départemental : Coordonner les deux dispositifs
  - ⇒ Au niveau de la communication et du travail de terrain de l'équipe opérationnelle
  - ⇒ Sur le terrain entre l'équipe opérationnelle et l'ADIL, maître d'œuvre du programme
- De manière opérationnelle :
  - ⇒ Permettre le maintien à domicile (promouvoir le PIG)
  - ⇒ Adapter les logements occupés existants

**Action 4 : La poursuite des opérations « Ravalement de façades » sur le bâti ancien**

---

**Le fondement et constat**

- La **préservation et la valorisation du patrimoine bâti** sont des **objectifs identifiés** dans les Orientations stratégiques du Pays de La Châtre en Berry
- La promotion et l'utilisation des matériaux et des techniques traditionnelles dans le domaine de la réhabilitation peuvent y aider avec en sus, la sensibilisation et la formation des artisans locaux

**Les résultats de l'enquête**

- Toiture, façade, fenêtres et volets cités à **139 reprises** par les ménages

**Les dispositifs d'aide en vigueur**

- PO pour un projet global
- PB, pour logements dégradés, très dégradés ou indignes
- Aide du programme « Habiter Mieux »
- Dispositif d'aide aux travaux sur la ville de La Châtre

**Les pistes d'actions proposées**

- Mettre en place une campagne de ravalement de façades et rénovation de toitures à l'échelle du Pays dans les zones agglomérées uniquement (centre-bourg, villages et hameaux) ceci afin d'accroître l'impact en terme de perception et de renforcement de l'identité locale avec des aides aux travaux qui viendraient abonder celles existantes sur les communes disposant de ces dispositifs

**Action 5 : La mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels**

---

**Les fondements**

- La **mise en conformité peut occasionner des travaux importants**
- La ressource en eau est au cœur des préoccupations environnementales du Pays

**Le constat**

- Diagnostics de la SAUR entre 2009 et 2012 montrent que pour la totalité des communes, la majeure partie des habitations possède des installations pouvant entraîner des problèmes environnementaux

**Les résultats de l'enquête**

- En termes de projet de travaux, l'assainissement revient à 19 reprises

**Les dispositifs d'aide en vigueur**

- PO et PB pour le dispositif d'assainissement recevable réglementairement

**Les pistes d'actions retenues**

- Sensibiliser les porteurs de projet à la qualité requise des systèmes d'assainissement des logements réhabilités
- Créer un document relatif à l'installation d'assainissement non collectif, spécifique au territoire

**Action 6 : Les missions de l'animateur OPAH**

---

**Le constat**

Le diagnostic et le bilan de la précédente opération permettent de mettre en évidence la **sollicitation de l'animateur** de la part des propriétaires afin de les orienter dans leur projet, ainsi que son rôle dans la **diffusion d'informations** auprès du grand public

**Les pistes d'actions retenues**

Le Pays de La Châtre en Berry gèrera l'animation de l'OPAH-RR en régie

- Missions générales
  - ⇒ Information et communication auprès des propriétaires, locataires, entrepreneurs et artisans
  - ⇒ Assistance complète auprès des particuliers
  - ⇒ Suivi de l'OPAH sur le plan administratif, technique et financier
- Volet Energie
  - ⇒ Information, sensibilisation et mobilisation des partenaires pour le repérage dans le cadre du programme « Habiter Mieux »
  - ⇒ Convention avec un diagnostiqueur pour volet technique et énergétique du diagnostic thermique
- Volet logement indigne
  - ⇒ Repérage, contact et accompagnement des situations de logements indignes

**Tableau récapitulatif des actions de l'OPAH-RR**

Objectifs stratégiques	Action	Pistes d'actions
Améliorer l'habitat dans une dynamique de développement durable	L'amélioration énergétique des logements	Promouvoir la qualité énergétique de tous les projets OPAH via le programme "Habiter Mieux" Abonder l'aide de l'Etat par le Pays pour tous les projets "Habiter Mieux" Financer les projets de réhabilitation Assurer par le Pays l'ingénierie des dossiers "Habiter Mieux"
Détecter et résorber l'habitat indigne et dégradé	La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	Participer au COTECH LHI Abonder l'aide de l'Etat par le Pays pour tous les projets "Habiter Mieux" Assurer l'ingénierie, par le Pays, pour le financement des dossiers "Habitat Indigne"
Adapter les logements au vieillissement de la population	Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées	Articuler le dispositif d'OPAH avec le PIG départemental Permettre le maintien à domicile et aider à la création de nouveaux logements Coordonner les deux dispositifs d'assistance à maîtrise d'ouvrage
Améliorer le cadre de vie des communes	La poursuite des opérations "Ravalement de façades" sur le bâti ancien	Mettre en place une campagne de ravalement de façades
Accompagner les obligations réglementaires	La mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels	Sensibiliser les porteurs de projets à la qualité des systèmes d'assainissement
Renforcer la mission de suivi animation	Les missions de l'animateur OPAH	Missions générales Volet Energie Volet logement indigne



Tableau général des actions et dotations de l'OPAH-RR

Action	Cibles	Plafond des travaux éligibles	Coût moyen par opération	Taux aide Anah	Objectifs annuels	Dotations annuelles à réserver		Dotations annuelles à réserver Pays
						Anah	Etat	
1 - L'amélioration énergétique des logements	PO éligibles à "Habiter Mieux"	20 000 €	5 000 €	20%	30	30 000 €	129 500 €	17 500 €
			5 000 €	35%	40	70 000 €	(Etat ASE)*	
	PO non éligibles à "Habiter Mieux"	20 000 €	5 000 €	20%	10	10 000 €		
			5 000 €	35%	15	26 250 €		
2 - La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	PB logements dégradés	750 €/m <sup>2</sup> sur 80m <sup>2</sup>	20 000 €	25%	5	25 000 €		
	PO Travaux lourds LHI	50 000 €	35 000 €	50%	5	87 500 €		
	PO Petite LHI	20 000 €	20 000 €	50%	4	40 000 €		
	PB Travaux lourds LHI	1 000 €/m <sup>2</sup> sur 80m <sup>2</sup>	57 140 €	35%	2	40 000 €		
	PB Petite LHI	750 €/m <sup>2</sup> sur 80m <sup>2</sup>	34 280 €	35%	3	36 000 €		
	Logements non décents	750 €/m <sup>2</sup> sur 80m <sup>2</sup>	20 000 €	25%	3	15 000 €		
3 - Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées	PO Adaptation	20 000 €		35%	30	Dans le cadre du PIG départemental		
				50%				
	PB Adaptation	500 €/m <sup>2</sup> sur 80m <sup>2</sup>		35%	4			
4 - La poursuite des opérations "Ravalement de façades" sur le bâti ancien	PO cadre "Habiter Mieux"	conditions programme				Dans le cadre des actions 1, 2 et 3		
	PO projet global	conditions programme						
	PB logement dégradé	conditions programme						
5 - La mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels	PO / PB	en fonction du statut du demandeur			30	Dans le cadre des actions 1, 2 et 3		
6 - Les missions de l'animateur OPAH	PO / PB	part fixe 35% du HT du poste				10 850 €		20 150 €
		part variable 306€/dossier "Travaux lourds" PO			5	1 530 €		
		part variable 306€/dossier "Travaux lourds" PB			2	612 €		
		part variable 306€/dossier "Habiter Mieux" PO			70		21 420 €	3 500 €
Total TRAVAUX PO Anah annuel					104	263 750 €		
Total TRAVAUX PB Anah annuel					13	116 000 €		
Total TRAVAUX "Habiter Mieux" annuel					70		129 500 €	
Total INGENIERIE Anah annuel					7	12 992 €		
Total INGENIERIE TRAVAUX "HABITER MIEUX" Anah annuel					70		21 420 €	
<b>TOTAL GENERAL ANNUEL</b>					<b>117</b>	<b>392 742 €</b>	<b>150 920 €</b>	<b>41 150 €</b>
Total TRAVAUX PO Anah sur 5 ans					520	1 318 750 €		
Total TRAVAUX PB Anah sur 5 ans					65	580 000 €		
Total TRAVAUX "Habiter Mieux" sur 5 ans					350		647 500 €	
Total INGENIERIE TRAVAUX LOURDS Anah sur 5 ans					35	64 960 €		
Total INGENIERIE TRAVAUX "HABITER MIEUX" Anah sur 5 ans					350		107 100 €	
<b>TOTAL GENERAL SUR 5 ANS</b>					<b>585</b>	<b>1 963 710 €</b>	<b>754 600 €</b>	<b>205 750 €</b>

## La convention Pays/Anah

### Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application

#### Article 1<sup>er</sup> – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

Dénomination de l'opération : OPAH-RR sur le territoire du Pays de la Châtre en Berry

Périmètre de l'opération : 51 communes

### Chapitre II – Enjeux de l'opération

#### Article 2 – Enjeux

Du diagnostic ressort deux grands angles de vue :

- ⇒ ampleur et état du parc ancien,
- ⇒ conditions sociales et économiques d'occupation du parc à améliorer.

Suite au diagnostic, aux constats et enjeux fondamentaux et dans une stratégie de développement durable, les élus se sont mobilisés sur :

- ⇒ L'amélioration énergétique des logements
- ⇒ La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- ⇒ Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- ⇒ La poursuite des opérations « Ravalement de façades » sur le bâti ancien
- ⇒ La mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels
- ⇒ Les missions de l'animateur OPAH

## Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l’opération

### Article 3 – Volet d’actions

- ⇒ Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme « Habiter Mieux »
- ⇒ Volet Lutte contre l’habitat indigne
- ⇒ Volet travaux pour l’autonomie de la personne dans l’habitat
- ⇒ Volet social
- ⇒ Volet patrimonial et environnemental
- ⇒ Volet économique et développement territorial

### Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation

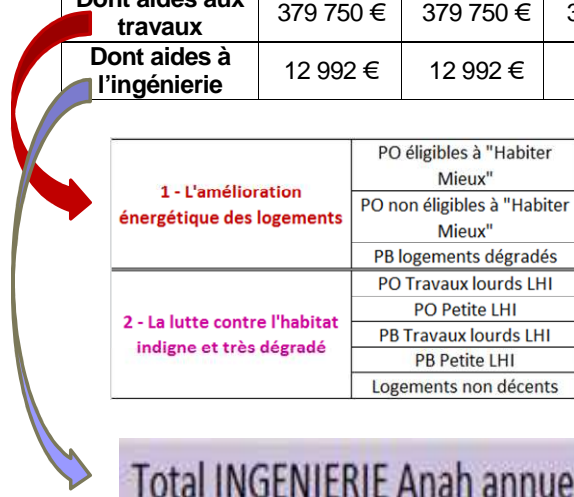
- ⇒ 585 logements minimum sur 5 ans

## Chapitre IV - Financement de l’opération et engagements complémentaires

### Article 5 – Financement des partenaires de l’opération

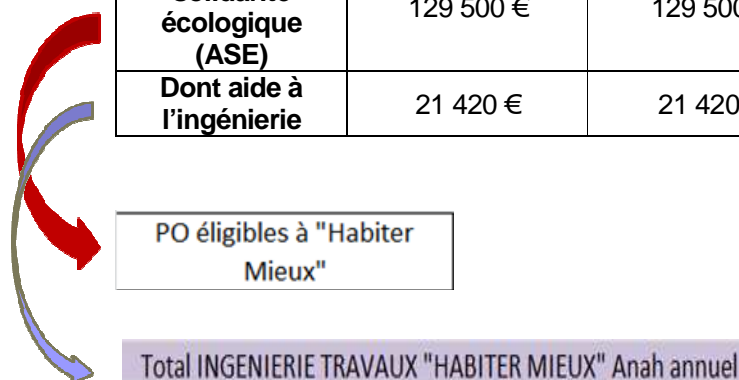
Financement de l’Anah pour les 5 ans (montants prévisionnels) : **1 963 710 €**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
<b>Dotations prévisionnelles</b>	392 742 €	392 742 €	392 742 €	392 742 €	392 742 €	<b>1 963 710 €</b>
<b>Dont aides aux travaux</b>	379 750 €	379 750 €	379 750 €	379 750 €	379 750 €	<b>1 898 750 €</b>
<b>Dont aides à l’ingénierie</b>	12 992 €	12 992 €	12 992 €	12 992 €	12 992 €	<b>64 960 €</b>



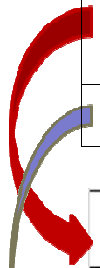
Financement de l’Etat au titre du programme « Habiter Mieux » pour la première phase du programme (montants prévisionnels) : **301 840 €**

	Année 1	Année 2	Total
<b>Dotations prévisionnelles</b>	150 920 €	150 920 €	<b>301 840 €</b>
<b>Dont aide de solidarité écologique (ASE)</b>	129 500 €	129 500 €	<b>259 000 €</b>
<b>Dont aide à l’ingénierie</b>	21 420 €	21 420 €	<b>42 840 €</b>



Financement du **Pays** pour les 5 ans (montants prévisionnels) : **205 750 €**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
<b>Dotations prévisionnelles</b>	41 150 €	41 150 €	41 150 €	41 150 €	41 150 €	<b>205 750 €</b>
<b>Dont aide de solidarité écologique (ASE)</b>	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	<b>87 500 €</b>
<b>Dont aide à l'ingénierie</b>	23 650 €	23 650 €	23 650 €	23 650 €	23 650 €	<b>118 250 €</b>



PO éligibles à "Habiter Mieux"

Abondement de 250 € par dossier

Coût du poste restant à charge :

20 150 €

Coût diagnostiqueur à charge :

356 € / dossier

(70 dossiers/an)

part fixe 35% du HT du poste
part variable 306€/dossier "Travaux lourds" PO
part variable 306€/dossier "Travaux lourds" PB
part variable 306€/dossier "Habiter Mieux" PO

## Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation

### Article 6 – Conduite de l'opération

**Instance de pilotage** : un Comité de pilotage constitué et présidé par le Président du Pays

**Equipe suivi animation** : animation de l'OPAH-RR en régie avec une chargée de mission  
Intervention d'un diagnostiqueur pour l'évaluation thermique des dossiers « Habiter Mieux »  
Coordination de l'opération avec l'ensemble des partenaires

**Suivi des objectifs** : atteindre les objectifs fixés pour chacun des volets

**Bilans et évaluation finale** : 1 bilan annuel et 1 bilan final

## Chapitre VI – Communication

### Article 7 – Communication

**Actions d'informations et de communications** : nom et logo sur tous types de supports (dépliants, plaquettes, site Internet, courrier, panneau de travaux, reportages, articles de Presse...)

## Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation

**Article 8 – Durée de la convention** : 5 années calendaires

**Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention** :

Par voie d'avenant et lettre recommandée

**Article 10 – Transmission de la convention aux différents signataires**

Le Président indique en conclusion de cette présentation les éléments suivants :

- la précédente OPAH a été une réussite
- les élus sont les premiers ambassadeurs de l'OPAH
- le programme d'actions de l'OPAH (2012-2017) est le résultat d'un travail long et précis
- l'abondement par le Pays des dossiers « Habiter mieux » est de **0.28 €/hab** en 2012 : la proposition d'abondement du Pays à **0.60 €/hab** sera soumise au DOB 2013

### Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **PREND ACTE** que le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry a été mandaté par délibération des 3 Communautés de Communes du territoire pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RR pour leur compte, et ce pour toute la durée de cette opération
- ⇒ **APPROUVE** les conclusions de l'étude OPAH réalisée en régie par le syndicat de Pays et présentées en séance
- ⇒ **APPROUVE** le Programme d'actions de l'OPAH-RR (2012-2017) du Pays présenté en séance
- ⇒ **DELEGUE** au Comité de pilotage la mise en œuvre et le suivi de l'OPAH-RR (2012-2017)
- ⇒ **APPROUVE** la constitution d'un fonds solidaire à l'échelle du Pays doté d'un montant prévisionnel de 17 500 € par an sur les 2 premières années de l'OPAH-RR sur la base d'une participation communale qui s'établirait à 0,60 €/hab/an, destiné à l'abondement des dossiers « Habiter mieux », **sous réserve du Débat d'Orientation Budgétaire 2013** :
  - Cette participation communale soumise au DOB 2013, fera l'objet d'une régularisation dès 2014 en fonction de la réalité des dossiers aidés, et ce chaque année pendant les 5 ans de l'OPAH-RR
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays, M. Nicolas FORISSIER, à :
  - nommer Mme Katia Pérès à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 en qualité d'animatrice de l'OPAH-RR pour une durée de 5 ans,
  - solliciter les aides de l'Etat et de l'Anah mobilisables dans le cadre de cette OPAH-RR en déposant les demandes de subvention,
  - signer la convention avec le Préfet de l'Indre (délégué local de l'Anah dans l'Indre),
  - et engager toutes les démarches pour mener la phase animation-suivi de cette OPAH-RR et à signer tous les documents nécessaires

## **2) TVB (Trame Verte et Bleue) : Présentation et mise en œuvre de l'étude**

M. Forissier indique en préambule que l'étude Trame Verte et Bleue est inscrite dans le Contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération, qui sera signé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 avec le Président de la région, M. Bonneau.

Le Président passe la parole à M. Le Roux pour détailler cette démarche.

Il rappelle que la Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'environnement (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite " loi Grenelle 2 ").

La **TVB** est un **outil d'aménagement du territoire** :

- ➔ destiné à stopper la perte de biodiversité en reconstituant un réseau écologique fonctionnel
- ➔ à prendre en compte au niveau local par les collectivités dans leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales)

La **TVB** est constituée :

- ➔ d'une **composante Verte** se rapportant aux milieux terrestres,
- ➔ et d'une **composante Bleue** se rapportant aux milieux aquatiques et humides.

La **TVB** est un **réseau écologique** permettant aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer (en bref d'assurer leur survie).

Ce **réseau écologique** (= **continuités écologiques**) est constitué de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques

- ➔ **Réservoirs de biodiversité** : zones riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...)
- ➔ **Corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité
- ➔ **Continuités écologiques** : réservoirs de biodiversité + corridors écologiques

**L'objectif de la TVB** est de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques afin que l'espace rural, les cours d'eau et les zones urbaines demeurent ou redeviennent, partout où c'est possible, des espaces de vie pour les espèces animales et végétales.

A titre d'exemple, voici quelques **actions concrètes** pouvant être menées dans le cadre de la TVB :

- ➔ restaurer la nature en ville,
- ➔ replanter des haies,
- ➔ installer des bandes enherbées le long des rivières,
- ➔ enlever les obstacles sur les rivières,
- ➔ construire des passages permettant aux animaux de franchir les routes et les voies ferrées
- ➔ ...

La **TVB** repose sur 3 niveaux complémentaires :

- ➔ **L'Etat** qui adopte par Décret les Orientations nationales
- ➔ **La Région** qui élabore conjointement avec l'Etat, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) identifiant la TVB à l'échelle régionale dans le respect des Orientations nationales (1/100 000<sup>ème</sup>) : **le SRCE est en cours de validation**
- ➔ **Les Collectivités locales** qui prennent en compte au niveau local, le SRCE dans leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) et dans leurs projets de territoire

La définition de la TVB sur le Pays de La Châtre en Berry va se faire dans le cadre d'une **étude TVB financée à 80% par la région Centre** qui se décomposera en 2 parties :

- ➔ 1<sup>ère</sup> Partie : cartographie du réseau écologique territorial et identification des secteurs à enjeux  
**Cartographie " Trame Verte et Bleue" au 1/25 000<sup>ème</sup>**
- ➔ 2<sup>ème</sup> partie : Élaboration d'un programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité du territoire  
**Programme opérationnel détaillé**

**L'étude TVB** sera réalisée par un prestataire selon le cahier des charges régional au titre de l'action 7.1a) du Contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération.

Le suivi de l'étude TVB se fera dans le cadre d'un **Comité de Pilotage** composé des élus du Pays et de la Région et de partenaires institutionnels, dont le rôle sera l'arbitrage et la validation des travaux.

Un **Comité technique** composé des élus et membres du Conseil de développement du Pays, de référents locaux sur la thématique, d'acteurs techniques de l'aménagement du territoire local, de référents techniques des partenaires institutionnels (Services du Conseil Régional, du Conseil Général...), dont le rôle sera d'être une instance de conseil, sans pouvoir d'arbitrage, qui assurera le suivi technique de l'étude, garantira son fondement scientifique et la cohérence des résultats obtenus.

L'étude TVB sera une mission d'ingénierie confiée à un prestataire privé pour une durée de **18 mois maximum**, dont 6 mois pour la 1<sup>ère</sup> partie.

M. Delavergne est bien conscient que la « biodiversité » n'est pas un terme utilisé dans le langage courant. Au niveau international, la biodiversité recouvre plutôt la sauvegarde d'espèces remarquables souvent menacées de disparition. Cependant, il faut aussi préserver le « milieu ordinaire » qui fonde le système vivant de la terre.

On note la disparition de 1 000 à 10 000 espèces chaque année. C'est le tissu vivant qui s'appauvrit. Pourtant ces espèces animales et végétales constituent des ressources inestimables,

notamment en matière de principes actifs pour de nouveaux médicaments. Ce sont de véritables réservoirs pour guérir les maladies du futur.

On sait qu'il faut « connaître » pour « préserver », aussi il semble important d'avancer sur la connaissance de la biodiversité à l'échelle des territoires.

Le Pays de La Châtre en Berry est un territoire avancé en termes de connaissance et de préservation de la biodiversité, et notamment de la biodiversité domestique avec l'association URGB (Union des Ressources Génétiques du Berry) et de la biodiversité sauvage avec la MAET prairies humides (Mesure Agri Environnementale Territorialisée).

#### Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la réalisation de l'**étude Trame Verte et Bleue** (étude biodiversité) à l'échelle du Pays au titre de la mesure 7.1a du Contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération
- ⇒ **VALIDE** le Cahier des charges régional de l'étude Trame Verte et Bleue (TVB)
- ⇒ **DECIDE** de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette étude Trame Verte et Bleue
- ⇒ **APPROUVE** la coordination des études TVB avec les Pays voisins
- ⇒ **DELEGUE** l'étude TVB au Comité de pilotage composé notamment des élus du Bureau du Pays, qui sera chargé :
  - de procéder à la consultation des prestataires
  - de choisir le prestataire retenu à l'issue de la consultation
  - d'assurer le suivi et la mise en œuvre de l'étude TVB
  - d'arbitrer et de valider les travaux à chaque étape de l'étude TVB
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays pour solliciter la subvention régionale au titre du Contrat de 3<sup>ème</sup> génération (80% du coût TTC, sachant que le Pays ne récupère pas la TVA sur cette étude imputée en section de fonctionnement)
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays à engager toutes les démarches nécessaires pour mener cette étude TVB et à signer tous les documents nécessaires

### **3) PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : Présentation et validation à l'échelle du Pays**

M. Forissier indique en préambule qu'il s'agit à ce stade d'une simple réflexion pour mener éventuellement une action culturelle plus globale à l'échelle du Pays.

Le Président passe la parole à Mme Dussault pour détailler la proposition.

Elle présente le **PACT** qui est un dispositif régional de soutien aux « Projets Artistiques et Culturels de Territoire ».

Le PACT est un dispositif régional de développement et d'aménagement culturel du territoire qui vise à :

- ➡ mettre en place une politique et un projet culturel sur le territoire,
- ➡ coordonner une offre artistique sur un territoire le plus large possible, en associant les acteurs et institutions culturels,
- ➡ et soutenir les lieux de diffusion.

Le PACT est fondé sur :

- ➡ le principe de la pluridisciplinarité artistique : théâtre, cinéma, musique classique, musique actuelle, cirque, conte...
- ➡ une diversité de catégories de manifestations : festivals, spectacles, résidences d'artiste, expositions, conférences...
- ➡ la mise en place d'actions culturelles d'accompagnement et de médiation

Le PACT implique :

- ➔ le professionnalisme des artistes programmés
- ➔ un pourcentage significatif d'artistes régionaux et/ou financés par la région Centre
- ➔ la participation de la population locale : bénévolat dans la mise en œuvre des manifestations, production de spectacles encadrés par des artistes professionnels...

Les budgets artistiques éligibles à l'aide régionale sont d'autant plus importants que les niveaux de coopération sont élevés.

Type de maîtrise d'ouvrage	Plafond des dépenses éligibles à l'aide régionale
Groupement de plusieurs communautés de communes et PNR	220 000 €
Communautés de communes	110 000 €

L'intervention régionale est fonction du bassin de population.

Population effective du territoire concerné	Plafond de l'aide régionale
Structures œuvrant sur un territoire dont la population est inférieure à 32 000 habitants	50 000 €
Structures œuvrant sur un territoire dont la population est supérieure ou égale à 32 000 habitants	100 000 €

Aussi, une enveloppe régionale de 100 000 € par an serait éventuellement mobilisable pour les acteurs culturels du territoire du Pays de La Châtre en Berry.

Le Président rappelle que l'objectif serait d'irriguer le territoire du Pays de façon plus homogène en termes d'actions culturelles.

Le Porteur du PACT

- ➔ Un PACT doit être porté par une ou plusieurs communautés de communes, un Parc naturel régional ou un groupement de communes ayant passé des conventions entre-elles
- ➔ En aucun cas, un même territoire ou une partie substantielle d'un même territoire ne pourra faire l'objet de deux PACT
- ➔ Durée : 3 ans renouvelable

Elle présente une proposition pour mener une action culturelle plus globale à l'échelle du Pays :

- ➔ Le Pays de La Châtre en Berry serait maître d'ouvrage du PACT
- ➔ Il assurerait le portage politique, administratif et financier du PACT
- ➔ Il coordonnerait le PACT au sein d'un Comité de pilotage et de suivi
- ➔ Il confierait la mission administrative et technique de mise en œuvre du PACT, à la Communauté de Communes de La Châtre et Ste Sévère

M. Courtaud indique que le Pays n'a pas la compétence pour porter un PACT. Ce sont les Communautés de Communes du territoire qui sont compétentes en matière culturelle.

M. Forissier rappelle que l'idée est de trouver des moyens supplémentaires pour soutenir les projets culturels des 2 autres Communautés de Communes : Val de Bouzanne et la Marche Berrichonne.

Il prend bonne note que le portage de ce PACT ne pourrait se faire que dans le cadre d'une convention entre les 3 Communautés de Communes.

M. Courtaud propose que ce débat se tienne à présent au sein des 3 Communautés de Communes du territoire.

M. Forissier approuve cette proposition et suggère que Mme Dussault puisse, le cas échéant, apporter les éléments techniques nécessaires. A présent, il faut engager le débat au sein des 3 Communautés de Communes du territoire, et attendre les décisions qui seront prises.

M. Descout rappelle que le département de l'Indre dispose d'un contrat avec la région Centre pour subventionner les manifestations culturelles au titre du dispositif « Musique et théâtre au Pays ». Il ne faudrait pas que les 100 000 € mobilisables à la région au titre de ce PACT entraînent la diminution, voire la suppression, des crédits de la région du dispositif « Musique et théâtre au Pays ». Il faut rester très prudent, et bien se renseigner en amont pour éviter de mauvaises surprises.

M. Moreau pense qu'il est intéressant de mener une action culturelle à l'échelle du Pays et souhaiterait que des membres du Conseil de développement puissent intégrer le Comité de pilotage.

#### 4) Divers

##### Candidature MAET 2013

M. Forissier rappelle que le Pays est maître d'ouvrage de la MAET Prairies humides dans le Boischaud Sud (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées) depuis 2011.

Le Président passe la parole à M. Le Roux pour détailler cette démarche.

Il rappelle que la MAET « prairies humides » est un outil permettant de préserver les prairies humides et la biodiversité en aidant les agriculteurs

Le bilan des MAET 2011 et 2012 est très positif :

- ➡ Nombre d'exploitations aidées : **69 exploitations**
- ➡ Surface contractualisée : **434 ha de prairies humides**
- ➡ Montant des aides contractualisées avec les agriculteurs sur 5 ans : **550 000 €**

Fort du succès des MAET 2011 et 2012, le Président propose de poursuivre la dynamique engagée en déposant un dossier de candidature avant le **15 octobre 2012** dans le cadre de l'appel à projets relatif aux MAET zones Humides 2013 (Fonds de l'Etat et de l'Europe).

Les objectifs de la MAET 2013 sont en cours de finalisation par l'ADAR et Indre Nature

- ➡ Nombre prévisionnel d'exploitations : **30 à 60 exploitations**
- ➡ Surface prévisionnelle contractualisée : **100 à 200 ha de prairies humides**
- ➡ Dotation sollicitée pour aider les agriculteurs : **100 000 € à 120 000 €**
- ➡ Animation de la MAET (ADAR + Indre Nature) : **40 000 € à 50 000 €**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de candidature sur le territoire du Boischaud Sud dans le cadre de l'appel à projets relatif aux MAET zones Humides 2013

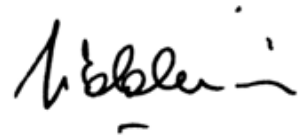


- ⇒ **DELEGUE** l'animation territoriale de la MAET zones Humides 2013 à l'ADAR et son animation technique à l'association Indre Nature
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays à déposer le dossier de candidature MAET zones Humides 2013 et à solliciter à ce titre les financements auprès de l'Europe et de l'Etat pour mettre en œuvre cette opération exemplaire et à signer à cette fin tous les documents nécessaires

---

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,  
Nicolas FORISSIER**



**Les membres présents,**